

# CAPL n° 2 du 7 juin 2012

## COMPTE-RENDU

La CAPL n° 2 (agents B) s'est réunie le jeudi 7 juin 2012 avec à l'ordre du jour la sélection par tableau d'avancement aux grades de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe et de Contrôleur principal. La CGT Finances Publiques était représentée par Lynda SEUWIN, Stéphanie RAVENEAU et Olivier LEFEVRE.

En début de séance, nous avons rappelé les revendications de la CGT par la lecture d'une déclaration liminaire (ci-jointe).

Le rôle de cette CAPL est de préparer les tableaux d'avancement qui seront arrêtés par le CAP nationale (9 et 10 juillet 2012 pour le TA au grade de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe et septembre 2012 pour le TA au grade de Contrôleur principal).

La CAP locale n'a aucune marge de manœuvre, puisque la « coupure » est imposée par l'Administration Centrale. Son seul rôle est de détecter et corriger d'éventuelles erreurs.

<b>TABLEAUX D'AVANCEMENT AUX GRADES DE CONTROLEUR 1<sup>ERE</sup> CLASSE ET CONTROLEUR PRINCIPAL.</b>
---

✓ CONTROLEUR 1<sup>ère</sup> CLASSE

**Conditions statutaires : Contrôleur 2<sup>ème</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 1 an, ayant 5 ans de service effectif dans un corps de catégorie B et noté au moins une fois dans le grade.**

27 agents figuraient dans la Plage d'Appel Statutaire, un seul n'ayant pas été noté dans le grade. Mais seulement 10 d'entre eux ont été proposés en raison des contraintes budgétaires (uniquement les Contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe au 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> échelon) !

En raison de cette « coupure » exclusivement budgétaire dictée par la DG, et en l'absence totale de marge de manœuvre de la CAP locale, les élus de la CGT Finances Publiques se sont abstenus lors du vote concernant ce tableau d'avancement.

✓ CONTROLEUR PRINCIPAL

**Conditions statutaires : Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 1 an, ayant 5 ans de service effectif dans un corps de catégorie B et noté au moins une fois dans le grade.**

27 agents figuraient dans la Plage d'Appel Statutaire, mais 18 d'entre eux étaient exclus de la sélection faute d'avoir été notés au moins une fois dans le grade. Sur les 9 agents promouvables, seuls 5 ont été proposés (uniquement les Contrôleurs 1<sup>ère</sup> classe au 11<sup>ème</sup> échelon).

Pour les même raison que pour le tableau d'avancement au grade de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe, les élus de la CGT Finances Publiques se sont abstenus lors du vote.

SOISSONS, le 7 juin 2012.